



Ontario

Commission de contrôle  
cinématographique  
de l'Ontario

# Talents recherchés!

## Concours de films étudiants de la CCCO

La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario (CCCO) lance un concours unique dans lequel les cinéastes de la relève auront la chance d'exprimer leurs talents sur les écrans des salles de cinéma d'un bout à l'autre de la province et de gagner jusqu'à 7 500\$.

Les étudiants inscrits en études cinématographiques, télévisuelles et en animation dans les collèges et les universités de l'Ontario sont invités à produire un court message d'intérêt public (MIP) expliquant le système provincial de classement des films et, plus particulièrement, la catégorie « Surveillance parentale recommandée » (PG).

### >> Les critères de base

- Le message d'intérêt public proposé ne doit pas durer plus de 60 secondes.
- Le contenu du message doit convenir à un public de tous âges, c'est-à-dire être coté G.
- Le message doit présenter les cinq niveaux du système ontarien de classement des films – G, PG, 14A, 18A, R – en mettant particulièrement l'accent sur la signification de la cote PG.
- Le message doit comprendre les éléments suivants : « Lisez bien les affiches ou les publicités des films afin d'en connaître les cotes individuelles » et : « Consultez le site Web de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario – [www.ofrb.gov.on.ca](http://www.ofrb.gov.on.ca) ».



une chance de révéler vos talents sur les écrans des salles de cinéma d'un bout à l'autre de la province

### >> Acte un : Passez votre message!

- Les étudiants doivent soumettre un texte de 300 mots ou moins dans lequel ils décrivent l'approche globale du projet. Ils y ajoutent un scénario-maquette ou une autre présentation visuelle.
- Puisque le style du film n'est pas restrictif, tout genre est accepté. Cependant, même si l'on s'accorde à dire que la comédie est un formidable moyen de passer un message, il est interdit de se moquer du système de classement des films ni de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario. Le concept doit viser à informer le public, en particulier les parents qui amènent leurs enfants au cinéma, de façon positive et créative.
- Dans la présentation, il faut prévoir un budget de projet détaillé dans lequel les coûts de toutes les étapes du projet sont indiqués. Les cinq candidats choisis recevront une aide financière maximale de 7 500 \$ pour réaliser leur projet.
- Les candidats doivent également accompagner leur demande d'un formulaire d'inscription officiel dûment rempli et signé par le directeur du programme d'études cinématographiques, télévisuelles ou en animation, sinon la demande sera rejetée. Le formulaire d'inscription peut être téléchargé à [www.ofrb.gov.on.ca](http://www.ofrb.gov.on.ca).
- La date limite d'inscription au concours est le **31 mars 2006**.





## >> Acte deux : Ciblez le message

- Cinq étudiants seront sélectionnés sur la base de leur scénario-maquette. Ces personnes seront avisées avant le 30 avril 2006 et recevront jusqu'à 7 500 \$ pour produire leur court métrage.
- Les étudiants auront alors l'occasion de rencontrer des membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario afin de réviser les critères du projet.
- Les finalistes auront la chance de travailler à la production de leur clip avec l'aide d'un mentor chevronné de l'industrie cinématographique ou de la publicité.
- Les cinq finalistes doivent respecter toutes les lois et les règles concernant les droits d'auteur et ils doivent fournir une preuve de l'autorisation d'utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur si l'oeuvre ne fait pas partie du domaine public.
- On encourage fortement les finalistes à utiliser de la musique originale.
- La production finale ne doit pas durer plus de 60 secondes.
- Le format des messages filmés est libre, mais les finalistes doivent soumettre leur production sur vidéocassette ou sur DVD.
- L'original doit être de très haute qualité technique, ainsi que filmé et enregistré en haute résolution afin que le transfert en formats de projection s'effectue du mieux possible. Les films gagnants seront convertis en format numérique haute définition pour être projetés par les organisateurs du concours.
- Les produits finis doivent parvenir à la CCCO au plus tard **le 31 juillet 2006**.
- Les cinq finalistes seront évalués par un jury composé de professionnels de l'industrie cinématographique et jusqu'à trois d'entre eux seront choisis comme les plus talentueux.



## >> Le clou du concours : gloire et notoriété pour les gagnants!

- **Quelle expérience!** Les messages d'intérêt public primés seront dévoilés au cours d'une projection publique qui aura lieu en septembre 2006 à Toronto.
- **Un public réceptif!** Les clips seront distribués dans tous les cinémas anglophones de l'Ontario et diffusés avant la présentation de longs métrages.
- **Une reconnaissance importante!** Les messages seront projetés sur les écrans pendant au moins un à deux ans, en alternance, tous les trois mois.



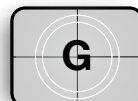
## >> Au travail!

*Pour vous familiariser avec le concept du film, lisez l'information incluse dans cette trousse concernant le système de classement des films. Pour obtenir davantage de renseignements sur les catégories de classement, consultez le site Web de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario à [www.ofrb.gov.on.ca](http://www.ofrb.gov.on.ca).*

*Vous pouvez aussi vous procurer cette trousse de demande, les détails des règlements du concours, ainsi que le formulaire d'inscription officiel en visitant le site. Veillez à joindre le formulaire d'inscription dûment signé par le directeur de votre programme, sinon votre demande sera rejetée.*

*Pour télécharger le formulaire d'inscription et les règlements détaillés du concours, tapez [www.ofrb.gov.on.ca](http://www.ofrb.gov.on.ca).*

*Si vous avez des questions, écrivez à [ofrb@mgs.gov.on.ca](mailto:ofrb@mgs.gov.on.ca) ou communiquez avec la **Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario** au 416 314 3626.*





Ontario

Commission de contrôle  
cinématographique  
de l'Ontario

# Classement des films en Ontario

La Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario classe tous les films, DVD et bandes VHS qui sont projetés, loués ou achetés en Ontario. Les catégories de classement aident les consommateurs à faire des choix de films éclairés pour eux-mêmes et pour leur famille.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la  
Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario

Toronto : 416 314 3626




Sans frais : 1 800 268 6024



ATS : 416 325 3408

Sans frais : 1 800 268 7095

Web : [www.ofrb.gov.on.ca](http://www.ofrb.gov.on.ca)

Courriel : [ofrb@mgs.gov.on.ca](mailto:ofrb@mgs.gov.on.ca)

 <p><b>G</b> Convient à tous</p>	 <p><b>PG</b> Surveillance parentale recommandée</p>	 <p><b>14<sup>A</sup></b> Les moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte</p>
Convient aux auditoires de tous les âges.	Surveillance parentale recommandée. Le thème ou le contenu peuvent ne pas convenir à tous les enfants.	Convient aux personnes de 14 ans et plus. Les moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Peut contenir de la violence, un langage grossier et/ou des scènes sexuelles suggestives.

 <p><b>18<sup>A</sup></b> Les moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte</p>	 <p><b>R</b> Réservé aux 18 ans et plus</p>
Les moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Convient aux personnes de 18 ans et plus. Les moins de 18 ans peuvent visionner le film, mais doivent être accompagnés d'un adulte. Peut contenir de la violence explicite, un langage grossier fréquent, des activités sexuelles et/ou des scènes d'horreur.	Réservé aux 18 ans et plus. Le contenu ne convient pas aux personnes d'âge mineur. Peut contenir des activités sexuelles fréquentes, de la violence brutale ou graphique, des scènes d'horreur intense et/ou d'autre contenu perturbateur.

